

Assurance Responsabilité Civile

Votre n° de contrat AP 011268449
Votre identifiant personnel
RQ430351

Bureau et correspondance
Production non-auto levallois

7, rue Belgrand

92682 Levallois Perret Cedex

Fax : 01 46 17 30 12

Tél : 01 46 17 30 93

Mail:
production.non.auto.lev@swissli
fe.fr

SwissLife
Assurances de Biens

Siège social :
7, rue Belgrand
92300 Levallois-Perret
SA au capital de
EUR 80.000.000

Entreprise régie par
le code des assurances
391.277.878 RCS Nanterre



158



SARL TERREBATI
MONSIEUR BUCHERAUD PATRICE
20 AVENUE PAUL VIDAL
34410 SAUVIAN

Votre agent général

MME BONHOMME BRIGITTE 6900340
51 ALLEE DE LA REPUBLIQUE

34410 SERIGNAN

Fax : 04 67 62 35 30

Tél : 04 67 39 49 24

Email : brigitte.bonhomme.ag@swisslife.fr

n° Orias : 07007793

Attestation d'assurance Responsabilité Civile Générale

Swisslife Assurances De Biens atteste que :

Vous, SARL TERREBATI
MONSIEUR BUCHERAUD PATRICE
20 AVENUE PAUL VIDAL

34410 SAUVIAN

êtes titulaire d'un contrat d'assurance n° 011268449 garantissant, dans les conditions des Dispositions Générales, Spéciales et Personnelles, les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile pouvant vous incomber en raison des dommages causés aux tiers :

- dans la limite de garantie figurant au contrat,
- du fait des activités indiquées en page 2 du présent document.

La présente attestation est délivrée pour la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

La garantie est acquise sous réserve du paiement effectif de la cotisation.

La présente attestation ne constitue qu'une présomption de garantie et ne peut engager la Compagnie Swisslife Assurances De Biens en dehors des limites précisées par les clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Fait à Paris, le 20 Novembre 2018

Pierre FRANCOIS
Directeur Général

Assurance Responsabilité Civile

Votre n° de contrat AP 011268449
Votre identifiant personnel
RQ430351

Bureau et correspondance
Production non-auto levallois

7, rue Belgrand

92682 Levallois Perret Cedex

Fax : 01 46 17 30 12

Tél : 01 46 17 30 93

Mail:

production.non.auto.lev@swissli
fe.fr

SwissLife
Assurances de Biens

Siège social :
7, rue Belgrand
92300 Levallois-Perret
SA au capital de
EUR 80.000.000.

Entreprise régie par
le code des assurances
391.277.878 RCS Nanterre



Attestation d'assurance Responsabilité Civile Générale

Activités garanties pour la période du 01/01/2019 au 31/12/2019 :

DA02 - Plâtrerie - Staff - Stuc - Gypserie

Réalisation de plâtrerie, cloisonnement et faux plafonds à base de plâtre, en intérieur.

Cette activité comprend la mise en oeuvre des matériaux ou produits contribuant à l'isolation thermique, acoustique et à la sécurité incendie.

Ainsi que les travaux accessoires ou complémentaires de :

- menuiseries intégrées aux cloisons,
- le doublage thermique ou acoustique intérieur.

DA05 - Peinture

Réalisation de peinture, (**à l'exclusion de peinture industrielle et revêtements spéciaux**), y compris les revêtements plastique épais ou semi-épais (RPE et RSE), de ravalement en peinture ou par nettoyage, de pose de revêtements souples, textiles, plastiques ou assimilés sur surfaces horizontales et verticales.

Cette activité comprend les travaux accessoires ou complémentaires de :

- menuiserie,
- revêtements faïence,
- nettoyage, sablage, grenailage,

Ne sont pas compris les travaux d'imperméabilisation, d'isolation acoustique et thermique et d'étanchéité.

DA06 - Revêtements de Surfaces en Matériaux Souples et Parquets

Réalisation de parquets collés ou flottants, de revêtements souples, avec ou sans support textile, en tout matériaux plastiques, caoutchouc et produits similaires, ou en bois (feuilles de placage sur kraft ou sur textile, placages collés ou contreplaqués minces collés) ou tout autre relevant des mêmes techniques de mise en oeuvre.

Ne sont pas compris les sols plastiques coulés, les sols sportifs, les sols conducteurs, les résines synthétiques.

DA51 - Installations de cuisines, salles de bains, bars, magasins

Réalisation de l'agencement de cuisines/salles de bains/magasins/bars.

Cette activité comprend les travaux accessoires ou complémentaires de plomberie/électricité/mise en oeuvre des revêtements de surface en matériaux souples ou durs/pose de mobiliers et/ou appareils électroménagers.

LT01 - Plomberie - Installations Sanitaires

Réalisation d'installations (production, distribution, évacuation) sanitaires et d'eau chaude (sanitaire et de chauffage), de réseaux de fluide ou de gaz, **hors techniques de géothermie et hors pose de capteurs solaires intégrés.**

Cette activité comprend les travaux accessoires ou complémentaires de :

- platelage, réalisation de socle et support d'appareils et équipements,
- chapes de protection des installations de chauffage,
- tranchées, trous de passage, saignées et raccords,
- calorifugeage, isolation thermique et acoustique,
- raccordement électrique du matériel.
- réalisation de gouttières, descentes d'eaux pluviales et solins.

Assurance Responsabilité Civile

Votre n° de contrat AP 011268449
Votre identifiant personnel
RQ430351

Bureau et correspondance
Production non-auto levallois

7, rue Belgrand

92682 Levallois Perret Cedex

Fax : 01 46 17 30 12

Tél : 01 46 17 30 93

Mail:

production.non.auto.lev@swissli

fe.fr

SwissLife
Assurances de Biens

Siège social :

7, rue Belgrand

92300 Levallois-Perret

SA au capital de

EUR 80.000.000

Entreprise régie par
le code des assurances

391.277.878 RCS Nanterre



Hors installations de régulation, de téléalarme, de télésurveillance, de télégestion et de gestion technique centralisée des installations concernées.

LT05 - Electricité

Réalisation de réseaux de distribution de courant électrique, de chauffage électrique, ainsi que le raccord et l'installation d'appareils électriques, **hors pose de capteurs solaires**

Cette activité comprend l'installation de ventilation mécanique contrôlée (V.M.C) et la pose de dispositifs de protection contre les effets de la foudre.

Ainsi que les travaux accessoires ou complémentaires :

- de tranchées, trous de passage, saignées et raccords,
- chapes de protection des installations de chauffage,
- enseignes,
- paraboles, antennes,
- pose d'alarmes

hors installations de régulation, de téléalarme, de télésurveillance, de télégestion et de gestion technique centralisée des installations concernées.

Le terme réalisation comprend pour toutes les activités définies ci-dessus la conception, la mise en oeuvre y compris la préparation des supports, la transformation, le confortement, la réparation, la maintenance, l'entretien et le montage-levage.

Par la notion de travaux accessoires et/ou complémentaires, il faut entendre la réalisation de travaux nécessaires et indispensables à l'exécution des travaux relevant de l'activité principale définie.

Ces travaux répertoriés comme accessoires ou complémentaires ne peuvent en aucun cas faire l'objet d'un marché de travaux à part entière.

- Réalisation de terrasses extérieures en bois posées sur sabots, A L'EXCLUSION DE TOUS TRAVAUX DE MACONNERIE.

- Réalisation d'Etats des lieux pour le compte de la société ORPI.

IL EST CONVENU QUE NOTRE GARANTIE EST LIMITEE A LA RESPONSABILITE CIVILE EXPLOITATION DU FAIT DE CETTE ACTIVITE.

Toutes adjonctions ou modifications portées sur ce document sont nulles et non avenues.

Assurance Responsabilité Décennale

Votre n° de contrat AP 011268448
Votre identifiant personnel
RQ430351

Bureau et correspondance
Production non-auto levallois

7, rue Belgrand

92682 Levallois Perret Cedex

Fax : 01 46 17 30 12

Tél : 01 46 17 30 93

Mail:

production.non.auto.lev@swi
sslife.fr

SwissLife
Assurances de Biens

Siège social :

7, rue Belgrand

92300 Levallois-Perret

SA au capital de

EUR 80.000.000

Entreprise régie par

le code des assurances

391.277.878 RCS Nanterre



SARL TERREBATI
MONSIEUR BUCHERAUD PATRICE
20 AVENUE PAUL VIDAL
34410 SAUVIAN

Votre agent général

MME BONHOMME BRIGITTE 6900340

51 ALLEE DE LA REPUBLIQUE

34410 SERIGNAN

Fax : 04 67 62 35 30

Tél : 04 67 39 49 24

Email : brigitte.bonhomme.ag@swisslife.fr

n° Orias : 07007793

ATTESTATION D'ASSURANCE DE RESPONSABILITE DECENNALE OBLIGATOIRE pour les chantiers ouverts du 01/01/2019 au 31/12/2019

L'entreprise d'assurances SWISSLIFE ASSURANCES DE BIENS -7, rue Belgrand - 92300 Levallois-Perret

Atteste que :

SARL TERREBATI

N° de Siren : 832014997

20 AVENUE PAUL VIDAL

34410 SAUVIAN

est titulaire d'un contrat d'assurance de responsabilité décennale délivré à effet du 01/10/2017 actuellement en vigueur sous le N° **011268448**.

1. PERIMETRE DE LA GARANTIE DE RESPONSABILITE DECENNALE OBLIGATOIRE ET DE LA GARANTIE DE RESPONSABILITE DU SOUS-TRAITANT EN CAS DE DOMMAGES DE NATURE DECENNALE

Les garanties, objet de la présente attestation, s'appliquent :

- aux travaux ayant fait l'objet d'une ouverture de chantier pendant la période de validité mentionnée ci-dessus. L'ouverture de chantier est définie à l'annexe I de l'article A.243-1 du Code des Assurances,
- aux travaux réalisés en France Métropolitaine,

Assurance Responsabilité Décennale

Votre n° de contrat AP 011268448
Votre identifiant personnel
RQ430351

Bureau et correspondance
Production non-auto levallois

7, rue Belgrand

92682 Levallois Perret Cedex

Fax : 01 46 17 30 12

Tél : 01 46 17 30 93

Mail:

production.non.auto.lev@swi
sslife.fr

SwissLife
Assurances de Biens

Siège social :
7, rue Belgrand
92300 Levallois-Perret
SA au capital de
EUR 80.000.000

Entreprise régie par
le code des assurances
391.277.878 RCS Nanterre



→ aux chantiers dont le coût total de construction HT tous corps d'état y compris honoraires, déclaré par le maître d'ouvrage n'est pas supérieur à la somme de 15 000 000,00 €,

→ aux travaux, produits et procédés de construction suivants :

- travaux de construction répondant à une norme homologuée (NF DTU ou NF EN), à des règles professionnelles acceptées par la C2P (les règles professionnelles acceptées par la C2P (Commission Prévention Produits mis en oeuvre de l'Agence Qualité Construction) sont listées à l'annexe 2 de la publication semestrielle de la C2P et sont consultables sur le site de l'Agence Qualité Construction (www.qualiteconstruction.com)) ou à des recommandations professionnelles du programme RAGE 2012 non mises en observation par la C2P (les recommandations professionnelles RAGE 2012 ("Règles de l'art Grenelle Environnement 2012") sont consultables sur le site internet du programme RAGE (www.reglesdelart-grenelle-environnement-2012.fr) et les communiqués de la C2P sont accessibles sur le site de l'AQC (www.qualiteconstruction.com)),
- procédés ou produits faisant l'objet au jour de la passation du marché :
 - d'un Agrément Technique Européen (ATE) en cours de validité ou d'une Evaluation Technique Européenne (ETE) bénéficiant d'un Document Technique d'Application (DTA), ou d'un Avis Technique (ATec), valides et non mis en observation par la C2P (les communiqués de la C2P sont accessibles sur le site de l'AQC(www.qualiteconstruction.com)),
 - d'une Appréciation Technique d'Expérimentation (ATEX) avec avis favorable.

→ aux activités professionnelles ou missions suivantes :

DA02 - Plâtrerie - Staff - Stuc - Gypserie

Réalisation de plâtrerie, cloisonnement et faux plafonds à base de plâtre, en intérieur.

Cette activité comprend la mise en oeuvre des matériaux ou produits contribuant à l'isolation thermique, acoustique et à la sécurité incendie.

Ainsi que les travaux accessoires ou complémentaires de :

- menuiseries intégrées aux cloisons,
- le doublage thermique ou acoustique intérieur.

DA05 - Peinture

Réalisation de peinture, (**à l'exclusion de peinture industrielle et revêtements spéciaux**), y compris les revêtements plastique épais ou semi-épais (RPE et RSE), de ravalement en peinture ou par nettoyage, de pose de revêtements souples, textiles, plastiques ou assimilés sur surfaces horizontales et verticales.

Cette activité comprend les travaux accessoires ou complémentaires de :

- menuiserie,
- revêtements faïence,
- nettoyage, sablage, grenailage,

Ne sont pas compris les travaux d'imperméabilisation, d'isolation acoustique et thermique et d'étanchéité.

DA06 - Revêtements de Surfaces en Matériaux Souples et Parquets

Réalisation de parquets collés ou flottants, de revêtements souples, avec ou sans support textile, en tout matériaux plastiques, caoutchouc et produits similaires, ou en bois (feuilles de placage sur kraft ou sur textile, placages collés ou contreplaqués minces collés) ou tout autre relevant des mêmes techniques de mise en oeuvre.

Ne sont pas compris les sols plastiques coulés, les sols sportifs, les sols conducteurs, les résines synthétiques.

DA51 - Installations de cuisines, salles de bains, bars, magasins

Réalisation de l'agencement de cuisines/salles de bains/magasins/bars.

Assurance Responsabilité Décennale

Votre n° de contrat AP 011268448
Votre identifiant personnel
RQ430351

Bureau et correspondance
Production non-auto levallois

7, rue Belgrand

92682 Levallois Perret Cedex

Fax : 01 46 17 30 12

Tél : 01 46 17 30 93

Mail:

production.non.auto.lev@swi
sslife.fr

SwissLife
Assurances de Biens

Siège social :

7, rue Belgrand

92300 Levallois-Perret

SA au capital de

EUR 80.000.000

Entreprise régie par

le code des assurances

391.277.878 RCS Nanterre



Cette activité comprend les travaux accessoires ou complémentaires de plomberie/électricité/mise en oeuvre des revêtements de surface en matériaux souples ou durs/pose de mobiliers et/ou appareils électroménagers.

LT01 - Plomberie - Installations Sanitaires

Réalisation d'installations (production, distribution, évacuation) sanitaires et d'eau chaude (sanitaire et de chauffage), de réseaux de fluide ou de gaz, **hors techniques de géothermie et hors pose de capteurs solaires intégrés.**

Cette activité comprend les travaux accessoires ou complémentaires de :

- platelage, réalisation de socle et support d'appareils et équipements,
- chapes de protection des installations de chauffage,
- tranchées, trous de passage, saignées et raccords,
- calorifugeage, isolation thermique et acoustique,
- raccordement électrique du matériel.
- réalisation de gouttières, descentes d'eaux pluviales et solins.

Hors installations de régulation, de téléalarme, de télésurveillance, de télégestion et de gestion technique centralisée des installations concernées.

LT05 - Electricité

Réalisation de réseaux de distribution de courant électrique, de chauffage électrique, ainsi que le raccord et l'installation d'appareils électriques, **hors pose de capteurs solaires**

Cette activité comprend l'installation de ventilation mécanique contrôlée (V.M.C) et la pose de dispositifs de protection contre les effets de la foudre.

Ainsi que les travaux accessoires ou complémentaires :

- de tranchées, trous de passage, saignées et raccords,
- chapes de protection des installations de chauffage,
- enseignes,
- paraboles, antennes,
- pose d'alarmes

hors installations de régulation, de téléalarme, de télésurveillance, de télégestion et de gestion technique centralisée des installations concernées.

Le terme réalisation comprend pour toutes les activités définies ci-dessus la conception, la mise en oeuvre y compris la préparation des supports, la transformation, le confortement, la réparation, la maintenance, l'entretien et le montage-levage.

Par la notion de travaux accessoires et/ou complémentaires, il faut entendre la réalisation de travaux nécessaires et indispensables à l'exécution des travaux relevant de l'activité principale définie.

Ces travaux répertoriés comme accessoires ou complémentaires ne peuvent en aucun cas faire l'objet d'un marché de travaux à part entière.

Dans le cas où les travaux réalisés ne répondent pas aux caractéristiques énoncées ci-dessus,

l'assuré en informe l'assureur

Assurance Responsabilité Décennale

Votre n° de contrat AP 011268448
Votre identifiant personnel
RQ430351

Bureau et correspondance
Production non-auto Levallois

7, rue Belgrand

92682 Levallois Perret Cedex

Fax : 01 46 17 30 12

Tél : 01 46 17 30 93

Mail:

production.non.auto.lev@swi
sslife.fr

SwissLife
Assurances de Biens

Siège social :
7, rue Belgrand
92300 Levallois-Perret
SA au capital de
EUR 80.000.000

Entreprise régie par
le code des assurances
391.277.878 RCS Nanterre



Réalisation de terrasses extérieures en bois posées sur sabots, A L'EXCLUSION DE TOUS TRAVAUX DE MACONNERIE.

Ne font pas partie des éléments d'équipement garantis :

- les appareils et équipements ménagers ou domestiques, même s'ils sont fournis au titre du contrat de construction;
- les équipements (matériels, machines) installés pour permettre l'exercice d'une activité professionnelle;
- les éléments meubles, comptoirs, vitrines d'exposition, étagères de présentation, meubles, voilages, tentures, etc...

Il est précisé que les travaux d'électricité, sans installation de chauffage électrique intégré, réalisés dans des ouvrages relevant de la délimitation contractuelle des ouvrages Bâtiment sont limités aux branchements électriques et aux câblages dans le cadre d'opération de construction et la pose de fileries, **à l'exclusion de tous types d'appareillages (ordinateurs, télécommandes, alarmes, téléalarmes, hauts-parleurs, etc...).**

Il est précisé que les travaux d'électricité, sans installation de chauffage électrique intégré, réalisés dans des ouvrages relevant de la délimitation contractuelle des ouvrages Bâtiment sont limités aux branchements électriques et aux câblages dans le cadre d'opération de construction et la pose de fileries, **à l'exclusion de tous types d'appareillages (ordinateurs, télécommandes, alarmes, téléalarmes, hauts-parleurs, etc...).**

2.ASSURANCE DE RESPONSABILITE DECENNALE OBLIGATOIRE

NATURE DE LA GARANTIE

Le contrat garantit la responsabilité civile décennale instaurée par les articles 1792 et suivants du Code Civil, dans le cadre et les limites prévus par les dispositions des articles L.241-1 et L.241-2 du Code des Assurances relatives à l'obligation d'assurance décennale, et pour des travaux de construction d'ouvrages qui y sont soumis, au regard de l'article L.243-1-1 du même code.

La garantie couvre les travaux de réparation, notamment en cas de remplacement des ouvrages, qui comprennent également les travaux de démolition, déblaiement, dépose ou de démontage éventuellement nécessaires.

MONTANTS DE LA GARANTIE

•En Habitation :

Le montant de la garantie couvre le coût des travaux de réparation des dommages à l'ouvrage.

•Hors Habitation :

Le montant de la garantie couvre le coût des travaux de réparation des dommages à l'ouvrage dans la limite du coût total de construction déclaré par le maître d'ouvrage et sans pouvoir être supérieur au montant prévu au 1 de l'article R.243-3 du Code des Assurances.

•En présence d'un CCRD:

Assurance Responsabilité Décennale

Votre n° de contrat AP 011268448
Votre identifiant personnel
RQ430351

Bureau et correspondance
Production non-auto levallois

7, rue Belgrand

92682 Levallois Perret Cedex

Fax : 01 46 17 30 12

Tél : 01 46 17 30 93

Mail:
production.non.auto.lev@swi
sslife.fr

SwissLife
Assurances de Biens

Siège social :
7, rue Belgrand
92300 Levallois-Perret
SA au capital de
EUR 80.000.000

Entreprise régie par
le code des assurances
391.277.878 RCS Nanterre



Lorsqu'un Contrat Collectif de Responsabilité Décennale (CCRD) est souscrit au bénéfice de l'assuré, le montant de la garantie est égal au montant de la franchise absolue stipulée par ledit contrat collectif.

DUREE ET MAINTIEN DE LA GARANTIE

La garantie s'applique, pour la durée de la responsabilité décennale pesant sur l'assuré en vertu des articles 1792 et suivants du Code Civil. Elle est maintenue dans tous les cas pour la même durée.

3. RESPONSABILITE DU SOUS-TRAITANT EN CAS DE DOMMAGES DE NATURE DECENNALE

NATURE DE LA GARANTIE

Cette garantie couvre le paiement des travaux de réparation des dommages tels que définis aux articles 1792 et 1792-2 du Code Civil et apparus après réception, lorsque la responsabilité de l'assuré est engagée du fait des travaux de construction d'ouvrages soumis à l'obligation d'assurance, qu'il a réalisé en qualité de sous-traitant.

MONTANT DE LA GARANTIE

15 000 000,00 € par sinistre

DUREE ET MAINTIEN DE LA GARANTIE

Cette garantie est accordée, conformément à l'article 1792-4-2 du Code Civil, pour une durée de dix ans à compter de la réception.

4. GARANTIES COMPLEMENTAIRES

Antérieurement à la réception :

- Risques d'effondrement et de menace d'effondrement 340 000,00 €
- Travaux de démolition, déblaiement 34 000,00 €

Postérieurement à la réception :

- Dommages matériels entraînant la mise en jeu de la garantie de bon fonctionnement visée à l'article 1792-3 du Code Civil 340 000,00 €
- Dommages matériels subis par les parties de la construction existant avant l'ouverture du chantier 151 000,00 €
- Dommages immatériels consécutifs 84 000,00 €
- Dommages matériels intermédiaires NON SOUSCRIT
- Dommages affectant les peintures et les revêtements souples et mettant en cause la responsabilité contractuelle de l'Assuré visée à l'article 1231-1 du Code Civil NON SOUSCRIT

Assurance Responsabilité Décennale

Votre n° de contrat AP 011268448
Votre identifiant personnel
RQ430351

Bureau et correspondance
Production non-auto levallois

7, rue Belgrand

92682 Levallois Perret Cedex

Fax : 01 46 17 30 12

Tél : 01 46 17 30 93

Mail:

production.non.auto.lev@swi
sslife.fr

SwissLife
Assurances de Biens

Siège social :

7, rue Belgrand

92300 Levallois-Perret

SA au capital de

EUR 80.000.000

Entreprise régie par

le code des assurances

391.277.878 RCS Nanterre



La présente attestation ne peut engager l'assureur au delà des clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Attestation établie à PARIS, le 20 Novembre 2018

A handwritten signature in black ink, appearing to read "PF".

PIERRE FRANCOIS
Directeur Général